

Bruxelles, le 18 juin 2010

## **Droits des enfants dans le Sud : la Belgique peut mieux faire !**

### **Plan Belgique accueille positivement les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a publié le 11 juin dernier 88 recommandations adressées à la Belgique. Soit, 56 de plus qu'en 2002. Parmi celles-ci, il est demandé à la Belgique d'accroître son attention pour les droits de l'enfant dans la Coopération au développement. L'inclusion de cette thématique fait suite aux formulations proposées par Plan Belgique et la Plate-forme droits de l'enfant dans la Coopération au développement (DECD) dans le Rapport alternatif remis en ce début d'année. Cette recommandation est donc accueillie positivement par Plan Belgique qui, dans son travail de plaidoyer auprès des autorités, incite le gouvernement à respecter ses engagements en vue d'améliorer structurellement les conditions des enfants dans le Sud.

Outre une série de critiques, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a également rappelé que la Belgique était l'un des pays les plus avancés dans le domaine des droits de l'enfant. Depuis 2005, ces derniers figurent parmi les thèmes transsectoriels de la loi belge relative à la coopération internationale. Concrètement, cela signifie que chaque mesure, programme ou projet de coopération au développement doit prendre en considération les implications éventuelles pour les enfants et leurs droits. Dans la pratique néanmoins, ces implications ne sont pas encore suffisamment probantes. Des progrès très sensibles ont également été réalisés notamment dans la lutte contre l'utilisation d'enfants soldats. **Toutes les autres formes de violations des droits de l'enfant restent malheureusement trop sous-exposées dans la politique belge de coopération au développement.**

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande donc à la Belgique **d'augmenter son attention pour les droits de l'enfant dans la Coopération au développement** et d'en faire une priorité dans sa politique avec ses pays partenaires. Enfin, il recommande aux autorités de **respecter leur engagement de consacrer 0,7% de leur PNB à la coopération au développement en 2010.**

Plan Belgique accueille très positivement ces recommandations adressées à l'Etat belge et appelle le nouveau ministre fédéral de la Coopération au développement à accentuer les efforts de la Belgique dans ses engagements en faveur des droits de l'enfant.

> En savoir plus sur le travail de plaidoyer de Plan Belgique :

<http://www.planbelgique.be/que-fait-plan/plaidoyer/>

[www.planbelgique.be](http://www.planbelgique.be)

*Plan Belgique est une ONG de développement centré sur l'enfant, indépendante et membre de la coalition internationale Plan, qui soutient des projets dans 48 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Plan existe depuis 1937 et s'est donné pour mission d'améliorer à long terme les conditions de vie des enfants dans les pays en développement. Et ce, afin qu'ils puissent exprimer pleinement leur potentiel dans un monde qui respecte leurs droits, conformément à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Grâce à tous ceux qui parrainent déjà un enfant en Belgique, 39.000 Filleul(e)s Plan peuvent se construire un avenir.*